

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### TURGOT ABSOLUTE RETURN (FR0010917674)

OPCVM soumis au droit français  
Cet OPCVM est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

TURGOT ABSOLUTE RETURN est un fonds poursuivant une stratégie permettant une évolution du portefeuille indépendante des évolutions des marchés actions et taux. L'OPCVM a pour objectif la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence ESTER +100bp grâce à une gestion discrétionnaire utilisant principalement des positions acheteuses et vendeuses de contrats sur instruments financiers portant sur diverses classes d'actifs (marchés de taux, actions, change).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant s'appuie principalement sur un système d'alertes de nature quantitative celles-ci étant, ou non, validées par une batterie de signaux donnés par les marchés.

Dans un second temps, le gérant, prendra des décisions d'investissement sur la base de ces signaux. Ces investissements seront nécessairement validés par une analyse de type « Global Macro ».

Le fonds prendra donc des positions acheteuses ou vendeuses en fonction des signaux détectés et des décisions du gérant. L'exposition nette est assurée par le recours à de contrats financiers (IFT) tels que des « Futures » et « Options » sur taux, indices, actions et change.

L'exposition nette du fonds pourra varier de -60% à + 60% de l'actif net :

- aux marchés des actions internationales directement ou indirectement via des OPCVM/FIA ou des IFT, sans contraintes de secteurs d'investissement dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés des actions américaines et 50% de l'actif net sur les marchés des actions de la zone Asie-Pacifique ;
- en instruments financiers supports de taux d'intérêt, titres de créances et instruments du marché monétaire dont la maturité est supérieure à 2 ans, libellés en euro ou devises dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés obligataires américains et 50% de l'actif net sur les marchés obligataires de la zone Asie-Pacifique. Le fonds pourra investir dans les marchés émergents (dette souveraine) dans la limite de 20% de l'actif net, mais en aucun cas via des émetteurs individuels (obligations privées) issus de ces mêmes pays. La détention de titres réputés « spéculatifs » ou non notés sera limitée à 10% de l'actif net ;
- aux marchés de devises dont au maximum 50% de l'actif net sur la devise américaine et 50% de l'actif net sur les devises de la zone Asie-Pacifique.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la partie de l'actif du Fonds non exposée aux marchés actions (poche actions mentionnée ci-dessus) et non exposée aux marchés obligataires et monétaires (poche obligataire & monétaire mentionnée ci-dessus dont les titres ont une maturité supérieure à 2 ans) est composée d'instruments financiers supports de taux d'intérêt, titres de créances et instruments du marché monétaire dont la maturité est inférieure à 2 ans.

L'OPCVM peut détenir entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France, ou en OPC français non conformes répondant aux conditions de l'article R214-34 du Code Monétaire et Financier. Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques actions, taux et change.

Le FCP capitalise ses revenus et la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM ou FIA gérés par TURGOT Asset Management.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de Caceis Bank SA. Les demandes sont centralisées chaque jour (J) jusqu'à 11 heures chez Caceis Bank SA et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J-1 et publiée en J+1. La valeur liquidative est quotidienne.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

#### **Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :**

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé d'obligations de notation « Investment Grade » et d'actions internationales.

#### **Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

## FRAIS

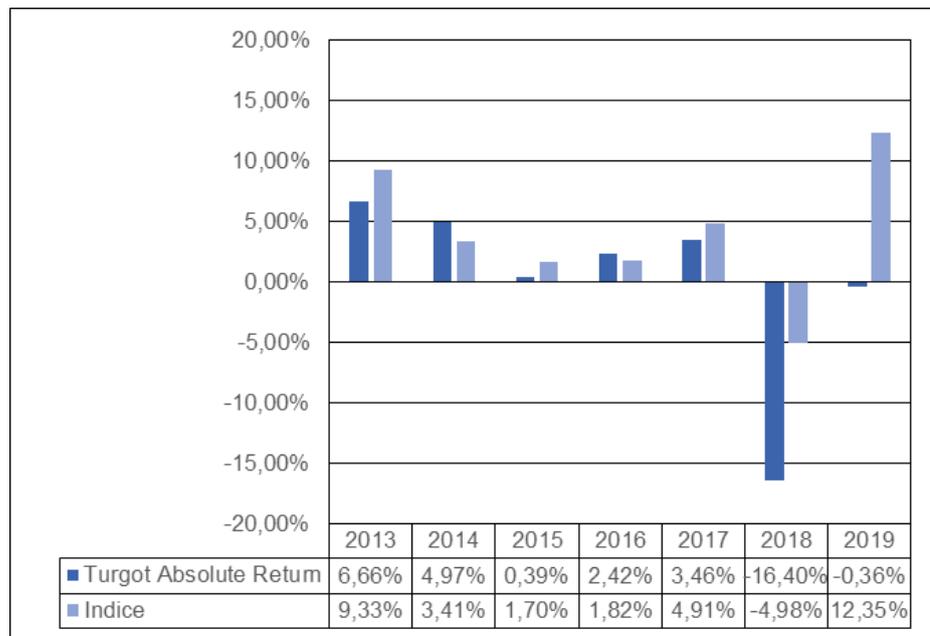
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0%	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1.92%*	Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	0.0% TTC au 30/09/2019	Jusqu'au 28 février 2020 : 15 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence (40% Euro Stoxx 50 + 30% Euro MTS 3-5 ans + 30% Eonia capitalisé)
		A compter du 2 mars 2020 : 20 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice ESTER + 100bp

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.turgot-am.fr](http://www.turgot-am.fr).

## PERFORMANCES PASSES

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.



Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

**Date de création de l'OPCVM :** 16/07/2010

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**Changements importants intervenus au cours de la période :** A compter du 2 mars 2020, changement d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement et de profil rendement/risque, ainsi que d'indicateur de référence.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS BANK SA

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT -6, rue Paul Baudry - 75008 Paris- [contact@turgot-am.fr](mailto:contact@turgot-am.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

TURGOT ASSET MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « US Person ». La définition de « US Person » est disponible dans le prospectus (Rubrique Souscripteurs concernés et Profil de l'investisseur).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet [www.turgot-am.fr](http://www.turgot-am.fr) et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/03/2020.